

Liste des centres de formation agréés par la direction des douanes pour devenir débitant de tabac

Accéder au Outil de recherche

Cette page du site des douanes donne la liste actualisée des centres de formation agréés qui délivrent le permis d'exploitation d'un bureau de tabac (reprise, création ou extension d'un commerce existant).

Il existe actuellement 5 centres agréés en France.

Vous trouvez également sur cette page le bulletin de pré-inscription à la formation.

Une fois complété, vous pourrez adresser ce document au centre de formation de votre choix.



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00